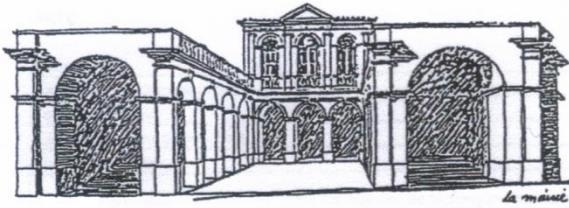


MAIRIE DE SAINT-YBARS
(09210 ARIÈGE)



TÉL. : 05 61 69 18 04 - FAX : 05 61 69 18 16

mairie.saintybars@saint-ybars.fr

**Compte rendu de la réunion de
la commission de travaux et environnement du 07 janvier 2015**

Présents : BOY Francis
BUOSI Johnny
VERKINDEREN Jacques
AUGE Alain
MARC Eric

Absents : PERRIN Michel
CHAUVIN Chantal
BERGOUT Charles
PARMENTIER Anne
BOY Pierrette
CHAYNES René
BERDOULAT Michel
VERKINDEREN Sophie
SENTENAC Fabrice
PARIS Laurent

Objet : Réunion modification du POS en PLU.

Séance de travail n°3 et 4 nécessaire à la rédaction du PADD

Thématique : économie, déplacement et stationnement

Une lecture du document fourni par URBADOC pour la séance de travail est faite.

Ce document synthétise le diagnostic en rappelant :

- l'activité économique sur la commune de Saint-Ybars
- les déplacements et le réseau viaire sur la commune de Saint-Ybars
- les stationnements sur la commune de Saint-Ybars

QUESTIONS :

Les éléments de réflexion en vue de la rédaction du PADD

Au niveau économique :

➤ **1- Quels sont les besoins en matière de développement économique ?**

Le tourisme semble être indiqué pour Saint-Ybars, nous aimerions partir dans cette voie

➤ **2- Est-il nécessaire de créer des zones à vocation artisanale, industrielle et commerciale ?**

Non, une zone artisanale est déjà existante au lieu-dit « la tour de l'eau ». De plus les commune de Lézat et Castagnac proposent déjà ces zones.

➤ **3- Comment conforter les services et commerces du centre-ville ?**

Nous ne voyons que l'augmentation des habitants au centre-bourg pour conforter les services. Ce qui va dans le sens du PLU

➤ **4- Quel projet économique et/ou tourisme autour du lac ?**

Il faut dans un premier temps restaurer les berges du lac, nous souhaiterions également une reprise d'activité du restaurant « Le Paradisio ».

➤ **5- La commune envisage-t-elle l'installation de services de proximité sur son territoire (cabinet médical, coiffure etc.)**

Nous disposons d'un local pour un éventuel médecin ou groupe médical, ainsi qu'un local pour un commerce, en l'occurrence une épicerie.

➤ **6- Au niveau de la prise en compte de l'agriculture comme activité économique, il serait nécessaire de favoriser les productions locales et faciliter les circuits courts : producteur consommateur ; d'autoriser le développement de l'agriculture vers de l'agro-tourisme (gîtes, chambres d'hôtes etc.).**

Nous aimerions développer un marché règlementé comme il existait auparavant.

En ce qui concerne les gîtes et chambre d'hôtes, il en existe déjà sur Saint-Ybars en tant que privée comme communal avec les chalets.

➤ **7- Veiller à permettre le changement de destination du bâti n'ayant plus de finalité agricole, s'il ne remet pas en question la pérennisation de l'exploitation.**

Nous ne nous opposons pas aux changements de destination du bâti n'ayant plus de finalité agricole.

Au niveau des déplacements et des stationnements :

- **8- La commune envisage-t-elle de créer des emplacements réservés pour des aires de stationnements?**

Oui, nous devons créer un « vrai » parking à la salle des fêtes et exploiter la promenade de derrière la ville.

Quelques autres lieux plus modestes en taille sur Saint-Ybars peuvent être exploités.

- **9- Quel levier pour inciter les habitants à délaisser l'automobile au profit de modes de déplacements alternatifs ?**

La plupart des personnes actives de Saint-Ybars ont besoin de leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail, le service des bus fonctionne bien pour la direction de Toulouse.

Dans notre monde rural, un véhicule s'avère souvent indispensable.

- **10- Est-il nécessaire de créer des aires de covoiturage pour limiter le recours à l'automobile ?**

L'espace situé en bordure du lac est plus ou moins déjà exploité pour le covoiturage.

- **11- Sécurisation des déplacements : est-il nécessaire d'élargir certaines voiries pour faciliter les déplacements ?**

Non, nous n'envisageons pas l'élargissement de certaines voies dans notre commune.

De plus cela favorise l'excès de vitesse.

- **12- La commune envisage-t-elle de créer des cheminements piétonniers ou de pistes cyclables pour renforcer le lien social ?**

L'idée d'ouvrir le côté nord de la marie a été évoqué, cela permettrait d'avoir un accès direct entre le centre bourg et « la promenade de derrière la ville ».

Un ancien projet avait été réalisé, nous pourrions nous en inspirer.

- **13- La commune envisage-t-elle dans les futures zones d'habitats de créer des modes de déplacements pour relier ces secteurs au centre bourg ?**

Quelques petites routes sont déjà présentes (route du cimetière), par contre sur le secteur « du plat » nous ne pouvons pas exploiter la route de Gaillac car elle n'appartient pas à notre commune.

L'adjoint au maire

Johnny BUOSI